

Code de partenaire Paysafe





Clause de Non-Responsabilité

Le présent **Code des partenaires définit les attentes de Paysafe à l'égard** de nos partenaires et de toute personne avec laquelle ils travaillent à leur tour pour fournir des produits et/ou des services à Paysafe en ce qui a trait leur conformité aux principes énoncés dans le présent Code et partagent notre engagement à mener nos activités respectives avec intégrité et de manière honnête et éthique.

Paysafe peut mettre à jour ce Code des Partenaires de temps à autre et inclura

un lien vers le Code des Partneaires le plus récent sur notre site Web à l'adresse <https://www.paysafe.com/en/about/culture/paysafe-partner-code/>. En travaillant avec nous, vous acceptez les termes de ce Code des Partenaires ainsi que toute mise à jour future.

Les conditions énoncées dans le présent Code des Partenaires s'ajoutent aux conditions incluses dans tout contrat entre vous et Paysafe (ces conditions contractuelles prévalant sur toutes les conditions contradictoires du présent

Code des Partenaires). Si vous estimez que vous ne pouvez pas vous conformer à l'une de nos attentes énoncées dans le présent Code des Partenaires, vous devez nous en informer immédiatement.

Approbation des documents

Date d'approbation
6th Dec 2023

Date d'entrée en vigueur
6th Dec 2023

Approuvé par
Board of Directors

Signé par
Bruce Lowthers
Président-directeur général, Paysafe

Remarque: Toutes les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées et ne doivent être utilisées qu'à titre d'information, car les copies imprimées ne seront pas automatiquement mises à jour.

Droits d'auteur © 2024 Paysafe

Tous droits réservés. Ce document ne doit pas être téléchargé, copié ou distribué de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Paysafe.



Contenu

1	Conformité	4
	Conformité légale	
	Loi sur la protection des consommateurs	
	Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	
	Lutte contre le blanchiment d'argent	
	Dénonciation	
	Conflits d'intérêts	
	Tenue de registres	
	Concurrence et utilisation équitable	
2	Travailler ensemble	7
	Discrimination et harcèlement	
	Esclavage moderne et traite des êtres humains	
	Utilisation de la langue	



1. Conformité

Conformité légale

Chacun de nos partenaires doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à son activité. Chaque partenaire est tenu de se tenir informé des développements juridiques et réglementaires pertinents et d'assurer le respect continu des modifications apportées aux lois et réglementations applicables.

Dans la mesure où le présent Code des Partenaires impose des exigences plus strictes que les lois ou règlements applicables dans la juridiction de l'un de nos partenaires, chaque partenaire doit se conformer au présent Code des Partenaires.

Loi sur la protection des consommateurs

Nous attendons de nos partenaires qu'ils traitent les consommateurs équitablement et qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables visant à protéger les consommateurs contre la fraude et les pratiques injustes.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils souscrivent : (i) à une norme de conduite caractérisée par l'honnêteté, le traitement équitable et ouvert et le respect des attentes raisonnables des clients de détail ; (ii) l'objectif d'éviter de causer un préjudice prévisible aux clients de détail ; (iii) permettre et soutenir les clients de détail dans la poursuite de leurs objectifs financiers ; et (iv) s'assurer que les produits offrent une juste valeur aux clients de détail sur les marchés cibles des produits.

Les consommateurs particulièrement vulnérables devraient bénéficier d'une protection et d'une attention accrues.

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Paysafe applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de pots-de-vin (y compris les pots-de-vin), de corruption, d'extorsion ou de fraude, et nous attendons la même chose de tous ceux avec qui nous travaillons. Nous attendons de nos partenaires qu'ils se conforment à toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption, la fraude et les pots-de-vin.

Nos partenaires ne doivent pas:

offrir, promettre, autoriser ou donner de l'argent (ou toute chose de valeur) à toute personne (y compris, mais sans s'y limiter, des agents publics locaux ou étrangers) pour l'inciter à agir de manière inappropriée ou à obtenir un avantage indu. Pour être clair, cela comprend les offres, les promesses, les autorisations ou les dons, qu'ils soient faits directement ou indirectement ;

demander ou recevoir de l'argent (ou tout objet de valeur) de la part de toute personne (y compris, mais sans s'y limiter, les agents publics locaux ou étrangers) lorsque le but est d'inciter toute personne avec laquelle nous travaillons à agir de manière inappropriée ou à fournir un avantage indu. Pour être clair, cela inclut les demandes ou les reçus, qu'ils soient faits ou obtenus directement ou indirectement;



donner ou recevoir de l'argent (ou tout objet de valeur) à ou de la part de toute personne (y compris, mais sans s'y limiter, les agents publics locaux ou étrangers) lorsque le paiement est destiné à récompenser l'exercice inapproprié d'une fonction ou d'une activité pertinente ou pour l'octroi d'un avantage indu. Pour être clair, cela comprend les offres, les promesses, les autorisations ou les cadeaux, qu'ils soient faits ou reçus directement ou indirectement ; ou

payer ou offrir de verser de l'argent (ou toute autre chose de valeur) à un représentant d'un gouvernement local ou étranger dans le but d'accélérer les processus administratifs par ailleurs appropriés et légaux. Cela s'applique que ces paiements ou offres soient légaux ou non en vertu de la loi ou de la réglementation applicable.

Nous attendons de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons qu'elles gèrent efficacement leurs risques de lutte contre la corruption.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous attendons de nos partenaires qu'ils maintiennent une politique de tolérance zéro à l'égard du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, ainsi que des crimes financiers en général. Tous nos partenaires doivent mettre en place des contrôles adaptés à la nature des risques auxquels ils sont confrontés en matière d'évasion fiscale, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, y compris des règles de connaissance du client (KYC).

Dénonciation

Si vous avez connaissance ou soupçonnez une violation du présent Code des partenaires, vous devez le signaler immédiatement. Vous pouvez signaler votre problème en contactant votre contact Paysafe habituel ou via notre canal de dénonciation confidentiel. Les détails du canal de dénonciation peuvent être trouvés sur notre site Web à l'adresse <https://www.paysafe.com/gb-en/paysafegroup/culture/whistleblowing/>. Nous pensons que s'exprimer est toujours la bonne chose à faire et, à ce titre, Paysafe a une politique de tolérance zéro en matière de représailles.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque l'obligation d'un partenaire envers Paysafe entre en conflit ou semble entrer en conflit avec ses propres intérêts. Tous les partenaires doivent éviter tout conflit d'intérêts susceptible d'affecter leur capacité à prendre des décisions commerciales objectives et efficaces en ce qui concerne les intérêts de Paysafe.

Si un partenaire a connaissance d'un conflit d'intérêts réel ou apparent, il doit en informer Paysafe dans les plus brefs délais et collaborer avec nous pour résoudre le conflit.



Tenue de registres

Vous êtes responsable du maintien de contrôles internes adéquats et de la tenue de registres exacts et complets des transactions. Vous devez mettre ces documents à la disposition des autorités chargées de l'enquête et coopérer à toute enquête menée par des organismes

de réglementation externes.

Vous êtes responsable de la gestion du cycle de vie des données personnelles (y compris la suppression) et de la coopération avec Paysafe pour respecter les obligations en vertu de la législation applicable en matière de protection de la vie privée telle qu'elle s'applique à la relation de partenariat avec Paysafe.

Concurrence et utilisation équitable

Nous recherchons des avantages concurrentiels grâce à des performances supérieures, jamais par des pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales. Nous traitons tout le monde sur le marché avec équité et intégrité. Paysafe interdit de tirer un avantage injuste de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique intentionnelle déloyale. Nos partenaires ne doivent pas conclure directement ou indirectement d'accords illégaux avec nos concurrents ni échanger d'informations sensibles, par exemple concernant les marchés, les clients, les stratégies et les prix.



2. Travailler ensemble

Discrimination et harcèlement

Paysafe applique une politique de tolérance zéro à l'égard du traitement discriminatoire des personnes en raison du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de l'affiliation politique, de l'origine sociale, du handicap mental ou physique, de l'orientation sexuelle, du changement de sexe, de l'état matrimonial, de la grossesse ou de la maternité, des convictions religieuses ou de l'âge. Paysafe attend de tous ses partenaires qu'ils respectent cette politique et veillent à ce que tout notre personnel soit traité avec respect et sans discrimination.

Paysafe n'acceptera aucune forme de traitement abusif de notre personnel. Cela comprend le harcèlement verbal ou physique tel que les gestes, le langage ou les contacts physiques sexuels, coercitifs, menaçants ou abusifs.

Esclavage moderne et traite des êtres humains

Paysafe applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage et de la traite des êtres humains dans tous les secteurs de ses activités. L'esclavage moderne constitue un crime et une violation des droits humains fondamentaux. Elle prend diverses formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire, la servitude pour dettes et la traite des êtres humains, qui ont toutes en commun la privation de liberté d'une personne par une autre afin de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Paysafe s'engage à agir de manière éthique et intègre dans toutes les transactions et relations commerciales et appliquera des systèmes et des contrôles pour s'assurer que l'esclavage et la traite n'ont pas lieu dans notre propre entreprise.

Utilisation de la langue

Chacune des sociétés du groupe Paysafe est une entité distincte. Toutefois, dans le présent Code des partenaires, l'expression collective 'Paysafe' peut être utilisée pour des raisons de commodité lorsqu'il est fait référence de manière générale à ces sociétés. De même, les mots 'nous', 'notre', 'notre' et 'nous-mêmes' sont utilisés à certains endroits pour désigner les sociétés du groupe Paysafe en général. Ces expressions sont également utilisées lorsqu'il n'est pas utile d'identifier une ou plusieurs entreprises en particulier.

Dans le présent document, le terme partenaire désigne toute personne ou organisation qui travaille avec Paysafe, y compris nos fournisseurs, distributeurs, agents, conseillers et leurs sous-traitants ou fournisseurs (y compris, sans s'y limiter, nos agents de traitement des paiements et les organisations de vente indépendantes avec lesquelles nous travaillons). Paysafe prendra très au sérieux toute violation par un partenaire du présent Code des partenaires et pourra en conséquence chercher à mettre fin à notre relation avec le partenaire (tout en se réservant le droit de prendre d'autres mesures).

Remarque

Toutes les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées et ne doivent être utilisées qu'à titre d'information, car les copies imprimées ne seront pas automatiquement mises à jour.

Droits d'auteur © 2024 Paysafe

Tous droits réservés. **Ce document ne doit pas être téléchargé, copié ou distribué de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Paysafe.**